

Dès l'an 1201, on voit figurer parmi les témoins d'une concession faite à l'abbaye de Saint-Sulpice par Hugues de Coligny, un *Pierre Artaud* (1), mais l'acte n'explique pas quel était son fief ; ALBERT ARTAUD reste donc le plus ancien seigneur de Sothonod qui soit venu à ma connaissance. Il doit avoir été contemporain de saint Arthaud, puisqu'il mourut peu après 1245.

HUMBERT ARTAUD, son successeur, eut des démêlés avec la chartreuse d'Arvières au sujet de possessions sises à la combe de Carrel, qui furent adjugées aux chartreux par sentence arbitrale de l'an 1265. Le 2 des calendes de septembre 1277 il fit un traité avec les chartreux, par lequel il leur céda tout ce qu'il possédait au canton de la Platière.

JEAN ARTAUD, son fils, chevalier, est mentionné dans la sentence de 1265. En 1294, il vendit aux moines le mas de Bergon, et depuis cette époque il fut constamment en procès avec eux, soit au sujet de Bergon, de Ronger, d'Hergue, de Recouze, soit des forêts noires situées au-dessus de Sothonod, qui lui avaient été données par Louis de Beaujeu, seigneur de Châteauneuf et du Valromey (2). Condamné plusieurs fois par le juge de Châteauneuf, publiquement excommunié par l'évêque de Genève (mai 1304), il n'en continua pas moins à défendre de sa propre main ses droits et ceux des hommes de sa terre en rossant les bergers et les moines d'Arvières

(1) Manuscrits de Guichenon, à la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier, vol. 13, pièce n° 45.

(2) « Dominus Sathonodi asserebat sibi fuisse datas et concessas per illustrem Ludovicum, dominum Bellijoci, dominum Castri Novi, jurias nigras existentes super Sothonodum. » (Arch. de l'Ain, mémoire sur les limites des forêts d'Arvières au xvi<sup>e</sup> siècle.)